

DELIBERATION n° Del.2023-IX-154 DU **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023**

Commune de Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 09 Novembre

2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice présents : 28 représentés - absents ou excusés: 1 - votants : 32

Acte certifié exécutoire par le maire compte-tenu:

Du dépôt en Préfecture le **2 O NOV.** 2023

De la publication le

2 O NOV. 2023

PRESENTS: Jacques DALEX, Maire,

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, Adjoints au maire, Sophie FERNANDEZ, Florence GONZALES, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohammed FAYEK, Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN, François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET, Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Olivier TISSOT-DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR:

Julien PORTIER a donné procuration à Michèle TARDIVET-MERCIER, Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Olivier TISSOT-DUPONT, Yves CREPEL a donné pouvoir à Jean-Philippe MARTINET

ABSENTS: André LACHENAL

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Décision modificative n° 1 – 2023 – Budget annexe Eau Affermage de la commune de **Faverges Seythenex**

Rapporteur: Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.1612-11 prévoit qu'au cours de l'exercice budgétaire et pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, le Conseil Municipal a compétence pour autoriser et prévoir de nouvelles dépenses et recettes, modifier les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre du budget annexe Eau Affermage, il convient de régulariser des écritures comptables de l'exercice 2021 et 2022 par l'annulation de mandats et de titres émis en TTC. Cette opération de régularisation nécessite la présence de crédits budgétaires suffisants au chapitre 67 et donc le vote d'une décision modificative.

Il est rappelé que par Délibération n°Del.2023-III.30 du 5 avril 2023, le Conseil Municipal a voté le Budget Annexe eau et affermage (B.P.) de l'année 2023.

Vu les inscriptions budgétaires proposées dans la décision modificative n°1 du budget annexe eau affermage, ci-dessous:

Décision modificative n° 1 - Exercice 2023 **Budget ANNEXE EAU AFFERMAGE**

ANNEXE A LA DELIBERATION N° xxx DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

| IMPUTATION | | LIBELLE | MONTANT |
|------------|---------|--|-------------|
| CHAPITRE | ARTICLE | | |
| | | TOTAL FONCTIONNEMENT | 0,00 |
| | | DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 123 942,00 |
| 67 | 673 | Titres annulés sur exercices antérieurs | 123 942,00 |
| | | DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | -123 942,00 |
| 023 | | Virement à la section d'investissement | -123 942,00 |
| | | TOTAL INVESTISSEMENT | 0,00 |
| | | RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 123 942,00 |
| 23 | 2315 | Installation matériel et outillage technique | 123 942,00 |
| | | RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | -123 942,00 |
| 021 | | Virement de la section de fonctionnement | -123 942,00 |

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 🖶 APPROUVE la décision modificative n°1, exercice 2023 du budget annexe eau affermage de la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX, jointe en annexe.
- 🖶 AUTORISE le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance, **Bernard PAJANI**

Le Maire, acques DALEX